Formulaire d'inscription
2022-2023

LA VOIE DU DRAGON

(Veuillez écrire lisiblement et en caractère d'imprimerie SVP)

Nom : . . . . . .

Prénom : . . . . . .

Né(e) le : . . . . . ./. . . . . ./. . . . . .

Adresse complète : . . . . . .

. . . . . .

Tel. : . . . . . Email : . . . . . .

Responsable légal (si élève mineur):Nom. . . . . .Prénom. . . . . .

Tel : . . . . . Email : . . . . . .

<u>Tarifs :</u> 6-12 ans : 210 € + de 12 ans : 260 € forfait 10 cours (+18ans) : 150 €

En cas d'inscriptions multiples (même nom et adresse) moins 10% (hors licence, tenue, forfait)

Veuillez cocher le(s) cours souhaité(s)

			Prix
❑ lundi 19:00-20:30	+12 ans	Péron – Micaël/Julien	. . . . .
❑ mercredi 16:00-17:30	6-15 ans	Péron – Laurent	. . . . .
❑ jeudi 19:00-21:00 (combat)	+12 ans	Farges – Étienne	. . . . .
❑ vendredi 17:30-19:00	6-15 ans	Péron – Julien	. . . . .
❑ samedi 10:00-11:30	6-12 ans	Péron – Julien	. . . . .
❑ samedi 11:30-13:00	+12 ans	Péron – Julien	. . . . .

❑ inscriptions multiples – 10% - . . . . . .

total . . . . . .

+ licence (-9 ans = 22€ / +9 ans = 33€) = ...

+ tenue : 48€ < 150cm > 54€ (noter la taille en cm) . . . . . = ...

A PAYER : . . . . . .€

règlement : ❑ chèque . . . . . n° . . . . . .

(à l'ordre de « Julien Colin » **<u>sauf cours du mercredi</u>** à l'ordre de « Laurent Guillerminet »)

❑ espèce : . . . . . Signature : . . . . . .

Règlement intérieur 2021/2022

La Voie du Dragon – Les Enfants du Dragon

Articles 1 :

-Les membres signataires s'engagent à respecter : les instructeurs, les autres membres, le matériel et les locaux.

-Toute détérioration du matériel et des locaux doit être signalée aux instructeurs.

Article 2 :

-Il est formellement interdit d'utiliser le Kung-Fu en dehors du club dans un objectif malveillant, sous peine de passer en conseil de discipline.

-Le conseil de discipline peut être saisi sur demande d'un instructeur ou d'un membre du comité directeur, en cas de non-respect des règles de sécurité ou sanitaires et/ou du règlement intérieur de l'association ou du lieu de pratique.

-Lorsque le pratiquant est mineur, une convocation est envoyée aux parents.

-Le conseil de discipline est constitué de membres du comité directeur de l'association.

Article 3 :

-Les activités se déroulent sous la responsabilité des instructeurs référents, eux seuls ont autorité pour commencer et finir les cours ; à ce titre, ils peuvent exclure ou interdire l'accès à tout usager (élève et/ou accompagnant) dont le comportement est contraire à la morale, aux règles de sécurité ou sanitaires et/ou au règlement intérieur de l'association ou du lieu de pratique.

Article 4 :

-La tenue de Kung Fu officielle du club (définie par les membres du comité directeur) est obligatoire pour les élèves mineurs (hors mini Kung Fu), les « ceintures noires » et les élèves inscrits à l'examen du passage de grade.

-Des chaussures à semelles non marquantes et adaptées à la pratique du Kung-Fu sont obligatoires pour tous les pratiquants (chaussures style ballerines de danse et chaussons de gym autorisées).

-Pour les + de 12 ans, le protège-dents est obligatoire lors des entrainements au combat.

Article 5 :

-Chaque pratiquant et instructeur doit posséder une licence fédérale valide et être à jour dans le paiement de ses cotisations.

-Les pratiquants sont tenus de fournir, toutes les pièces nécessaires à la constitution de leurs dossiers, aucun dossier incomplet ne sera accepté.

-La licence fédérale est obligatoire lors des compétitions locales (interclubs…) ainsi que le passeport sportif lors des compétitions et examens fédéraux.

Article 6 :

-Le paiement (cotisation, licence, tenue) se fera en espèces ou en chèque. Un règlement en 2 ou 3 chèques est possible, dans ce cas joindre tous les chèques au dossier en indiquant au dos la date d'encaissement souhaitée.

Article 7 :

-En cas de blessure grave, et sur présentation d'un certificat médical, une partie de la cotisation pourra être remboursée, à l'exception de la licence, du passeport sportif et de la tenue. Aucune cotisation ne sera remboursée en cas d'accès refusé au lieu d'entrainement pour non-respect du règlement intérieur et/ou des éventuelles règlementations (sanitaires, etc…) ou en cas de fermeture administrative (arrêté préfectoral, communal, etc…).

Article 8 :
-L'investissement lors des manifestations organisées par le club, la participation aux compétitions et aux échanges interclubs sont considérés comme partie intégrante de la vie du club, et de ce fait seront pris en compte dans la note de l'examen du « passage de grade ».

Article 9 :
-Les parents doivent accompagner leurs enfants mineurs jusqu'au lieu de pratique et doivent s'assurer de la présence physique de l'instructeur. Ils doivent venir récupérer leurs enfants à la sortie du cours. Les enfants ne sont pas autorisés à quitter le lieu d'entrainement sans un accompagnant majeur.

Article 10 :
-Le pratiquant s'engage à respecter ce règlement dès son inscription. Le pratiquant peut se voir refuser l'entrée en cours en cas de retards répétés. En cas d'absences injustifiées répétées, le pratiquant peut voir son inscription résiliée.

Article 11 :
-Protection des données : « La Voie du Dragon » et « Les Enfants du Dragon » traitent les données personnelles recueillies pour un usage interne à des fins d'organisation.
-Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits reportez-vous à la notice R.G.P.D. de l'association, cette notice est disponible sur simple demande auprès des instructeurs et membres de l'association.

Coupon à découper et à remettre complété et signé, règlement intérieur à conserver

– –

Approbation du règlement intérieur :

Nom et prénom de l'élève : . . . .
Date :
Signature de l'élève et de ses représentants légaux (si enfant mineur) précédée de la mention « lu et approuvé » :

Autorisations : (rayer la mention inutile)

-Autorisation d'utilisation des photos et vidéos de l'élève : oui non

-Pour les mineurs(res) : je soussigné………………………………………….. représentant légal de l'enfant indiqué ci-dessus, autorise cet enfant à participer aux activités, spectacles, rencontres interclubs, stages et compétitions pour la saison 2021/2022 : oui non

Date :
Signature de l'élève et/ou de ses représentants légaux :

DEMANDE DE LICENCE SAISON 2022 - 2023

Formulaire à remettre à votre club

DL
2022 - 2023

Informations personnelles

Nom* _____

Prénom* _____

Date de naissance* :...../...../..... Sexe*: ☐ F ☐ M

Code postal*:..... Ville*:.....

Tél:..... Mail:.....

☐ Accord pour réception de la lettre d'informations fédérale

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à dpo@faemc.fr

Discipline(s)

Spécialités	AMCI				AEC		AMCX				Pratiques associées	
Disciplines	taichi chuan	bagua zhang	hsing i quan	yi quan	qigong	daoyin fa	kung fu	jeet kune do	shuai jiao	wing chun	danse du lion	raquette chinoise
Discipline principale												
Discipline(s) secondaire(s)												

Assurance

L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FAEMC auprès d'AXA France IARD par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE Sport.
Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties et des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base.
Un extrait desdites garanties figure au verso et l'intégralité du contrat d'assurance (et des extensions) sont consultables sur www.faemc.fr.

Certificat médical

Vous avez plus de 18 ans

- Je n'étais pas licencié à la FAEMC la saison précédente :
  ☐ J'atteste avoir fourni un nouveau certificat médical de moins d'un an à la prise de licence
- J'étais licencié à la FAEMC la saison précédente :
  - Mon dernier certificat médical a plus de 3 ans :
    ☐ J'atteste avoir fourni un nouveau certificat médical de moins d'un an à la prise de licence
  - Mon certificat médical a moins de 3 ans : je remplis le questionnaire de santé pour personnes majeures (+18 ans)
    - ☐ J'atteste avoir répondu NON à toutes les questions
    - ☐ J'atteste avoir répondu OUI à une ou plusieurs questions
      Je dois consulter un médecin pour qu'il m'examine et je dois fournir un certificat médical de moins de 6 mois pour prendre ma licence.

Vous avez moins de 18 ans

Vous remplissez le questionnaire de santé pour personnes mineures (-18 ans)

☐ J'atteste avoir répondu NON à toutes les questions

☐ J'atteste avoir répondu OUI à une ou plusieurs questions
Je dois consulter un médecin pour qu'il m'examine et je dois fournir un certificat médical de moins de 6 mois pour prendre ma licence.
☐ J'atteste avoir fourni un certificat médical de moins de 6 mois.

Signature

Date : _____

Signature de l'adhérent

L'adhérent doit remettre ce formulaire à son club qui devra le conserver durant 3 saisons sportives afin de pouvoir le présenter sur demande de l'assureur ou de la FAEMC. Il est inutile de le transmettre à la FAEMC lors des commandes de licences.
Le club saisit ensuite la demande de licence sur son espace dirigeant (panda.faemc.fr) ou, à défaut, via les formulaires RCL et DC vierges.

Les services et avantages !

Une fédération humaine et au service de ses licenciés

Se licencier est un acte fort qui affirme son **appartenance à la famille des arts énergétiques et martiaux chinois** et à la fédération qui les soutient. C'est aussi vivre des moments d'échange et de partage intenses autour de disciplines du corps et de l'esprit au service d'un art de vie.

Prendre sa licence FAEMC c'est normal et essentiel, mais c'est aussi :
- **S'engager** dans l'action fédérale pour les arts énergétiques et martiaux chinois en France,
- **Soutenir** la fédération reconnue par le mouvement olympique et ayant l'agrément de l'Etat,
- **Permettre** à la FAEMC de développer son action indépendante pour la promotion des arts chinois du bien-être et de la santé. La FAEMC fait partie des 12 premières fédérations validées par le CNOSF pour les certifications fédérales liées au décret du sport sur ordonnance.

L'affiliation de votre association vous offre les avantages suivants :

- **Agrément :** En étant affilié à une fédération sportive agréée, vous bénéficiez de l'agrément préfectoral. Il est nécessaire pour demander des subventions publiques et est parfois un critère pour l'obtention d'une salle.
- **Accès aux salles municipales au meilleur coût :** les salles municipales sont accessibles et souvent gratuites pour les associations adhérentes à une fédération agréée avec des enseignants diplômés.
- **Assurance :** vous bénéficiez d'une assurance locative pour tous vos cours dès votre adhésion.
- **Demandes de subventions** : être affilié à la FAEMC vous rend éligible à plusieurs subventions (PSF, PST, département, région…)
- **Visibilité :** Les lieux de pratique référencés par votre club figurent sur la rubrique «lieux de pratique» et sur le mini-site ou-partiquer.faemc.fr
- **Outils de communication** : flyers et affiches sont à votre disposition dans l'espace dirigeant sur panda.faemc.fr

La licence permet à vos adhérents de :

- **Appartenir à une communauté** humaine, partageant des **valeurs communes** dans une Fédération reconnue et au service de ses licenciés.
- **Disposer d'un enseignant** compétent et diplômé garant de la sécurité de votre pratique.
- **Bénéficier de l'assurance fédérale** : tous les licenciés de la FAEMC sont assurés en responsabilité civile et individuelle accident.
- **Participer aux évènements fédéraux** : la licence permet de participer à tous les évènements fédéraux gratuitement ou à des tarifs préférentiels : conférences, festival, rencontres de tuishou interstyles, université d'été, compétitions régionales, nationales et internationales.
- **Valoriser votre pratique** : grâce aux passages de duan fédéraux proposés en région et au national.
- **Accéder aux formations** : (CAM-CMB) ou professionnelles (CQP MAM), ainsi qu'à certaines formations continues thématiques (diététique, posture statique...)
- **Devenir acteur de la FAEMC** : une licence pour contribuer à l'évolution de la Fédération. Par exemple, être élu au sein d'un comité régional, contribuer à une commission de travail, intégrer un collège technique, devenir juge et arbitre, s'impliquer…

Les enseignants diplômés par l'IFRaemc bénéficient des avantages suivants :

- **L'accès à un dispositif de formation complet** : Formations fédérales (CMB ou formation professionnelle CQP). Ainsi qu'aux formations continues: entreprise, éducation, certificat complémentaire santé, activité physique sur prescription médicale et énergétique chinoise.
- **Un suivi personnalisé** : l'IFRaemc accompagne ses enseignants sur les démarches administratives, les notions juridiques, la recherche de subvention, la pédagogie…

EXTRAIT DES CONDITIONS D'ASSURANCE

L'intégralité du contrat d'assurance (et des extensions) sont consultables sur www.faemc.fr.

A – OBLIGATIONS : L'article L 321-1 du Code du Sport imposent aux Fédérations et Associations Sportives - sous peine de sanctions - l'obligation de souscrire des garanties d'assurance couvrant leur Responsabilité Civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles, celle des arbitres et juges et celle des pratiquants, étant précisé que ces derniers sont considérés comme tiers entre eux. Les fédérations et groupements affiliés ont également l'obligation d'informer les pratiquants de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels (L321-4 du Code).

B - CE QUE VOUS OFFRE LA FEDERATION AVEC LA LICENCE : conformément à l'article L321-5 du Code, la Fédération a négocié, par l'intermédiaire de la société Gras Savoye Sport, courtier du programme fédéral, un contrat d'assurance collectif auprès de la Compagnie d'assurance AXA. Ces garanties sont comprises dans le coût de la licence de 32€, étant rappelé que vous pouvez renoncer à l'assurance Individuelle Accidents (L321-6 du Code). En outre, si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une garantie Individuelle accident complémentaire en option comme indiqué au chapitre F ci-après. Ne sont rapportés ici que des extraits significatifs pour les licenciés.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION ET INDIVIDUELLE ACCIDENT - POLICE N° 7237591004

1· ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION ET INDIVIDUELLE ACCIDENT POLICE N° 7237591004:

Assurés : les personnes morales : la FAEMC en tant que personne morale, ses différents organes (ligues régionales et comités régionaux), les comités départementaux, les associations, clubs et groupements affiliés, les personnes physiques suivantes : les licenciés, les non licenciés pendant les périodes d'essais, les parents (pour les pratiquants mineurs), les préposés, tous les auxiliaires à un titre quelconque et les collaborateurs bénévoles se voyant confier une mission par les organismes précités dans le cadre des activités garanties, les dirigeants et officiels, les éducateurs, professeurs et entraîneurs des associations, clubs et groupements sportifs affiliés et les personnes agissant pour le compte de la Fédération, et groupements affiliés, les aides bénévoles.
Activités assurées : Les garanties Responsabilité Civile et Individuelle accident s'appliquent aux activités suivantes : pratique des sports y compris les compétitions, entraînements et leur organisation dans les trois familles de disciplines (Art Martiaux Chinois internes AMCI, Arts Energétiques Chinois AEC, Arts Martiaux Chinois externes AMCX) / L'organisation de rencontres amicales, stages, séances d'initiation ou d'entrainements contrôlés et surveillés / Manifestations extra sportives à caractère privé telles que réunions, fêtes, bals, buffets, repas, organisés par la Fédération souscriptrice et les comités locaux / Remises de coupes, pots de l'amitié après les compétitions, accueil d'invités / Manifestations promotionnelles (y compris dans le cadre de manifestations à caractère public) de baptêmes, stages d'enseignement, sélections reconnus par la Fédération souscriptrice, ses ligues ou ses comités régionaux et départementaux et les associations et groupements sportifs affiliés / L'organisation de toutes missions, permanences nécessaires à la mise en place de ces manifestations, toutes réunions en relation avec ces activités et plus généralement, toutes opérations annexes ou connexes aux dites réunions / Les activités sportives annexes encadrées par les clubs ou organismes affiliés à la Fédération souscriptrice ou connexes à la pratique assurée, à l'exclusion de sports particulièrement dangereux : ascension en montagne, escalade, spéléologie, parachutisme, tous sports comportant l'utilisation d'un engin à moteur, sports aériens comportant le pilotage de tous appareils de navigation aérienne avec ou sans moteur, deltaplane, parapente, sauts dans le vide ou à l'élastique.

2· ASSURANCE DEFENSE PENALE ET RECOURS - POLICE N° 7237591004:
Le contrat comprend une clause «Assurance défense pénale» qui garantit le paiement des frais de défense en cas de poursuite devant les tribunaux répressifs pour contravention ou délit à la suite d'un événement couvert par le contrat. Sont couvertes les personnes assurées telles que définies au B.1 ci-avant.

C – EFFET : Les garanties prennent effet dès le jour de réception, à 0 heure, de la demande de licence par la Faemc, par le Comité régional ou départemental ou le club.

D - ETENDUE TERRITORIALE : Les garanties s'exercent dans le monde entier sous certaines conditions.

E - MONTANT DES GARANTIES : Assurance de Responsabilité civile - contrat AXA n° 7237591004:

Nature	Montant de la garantie	Franchise
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non confondus DONT :	10 000 000 € par sinistre	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 € par sinistre	100 €
Dommages immatériels non consécutifs / défaut de conseil L321-4 du Code	300 000 € par sinistre	1 000 €
Défense pénale et recours	30 000 € HT par année	380 €

Assurance Individuelle accident - contrat AXA n° 7237591004**:** Les garanties décrites ci-après constituent un minimum. La pratique sportive ainsi que les trajets aller et retour pour se rendre sur les lieux d'activités peuvent vous exposer à des dommages corporels. En fonction de votre situation personnelle (familiale, professionnelle, niveau de protection sociale ...), vous pouvez souscrire des garanties en complément de celles accordées par la licence auprès de l'assureur fédéral ou de l'assureur de votre choix. Les garanties comprises dans la licence sont : Décès par accident (y compris la mort subite) : 15.250 €. En dessous de 16 ans et Au delà de 80 ans jusqu'à 90 ans : 7625 € / Invalidité Permanente Totale par accident (capital réductible en cas d'Invalidité Permanente Partielle) : 30.500 €. Au-delà de 80 ans jusqu'à 90 ans : 15.250 € / En cas de sinistre collectif le montant des indemnités décès et invalidité cumulées est limité à 3.000.000 € **/** Frais de santé suite à accident garanti (frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation, de rééducation fonctionnelle, de premier appareillage y compris prothèse dentaire, lunettes, lentilles) : 2 000 €. Remboursement après déduction des prestations versées par la Sécurité Sociale et de tout régime de prévoyance. Sont notamment exclus les accidents relevant de la législation du travail, ceux résultant de la pratique de sports dangereux, frais de voyage et de séjour...

F – OPTION COMPLEMENTAIRE : Il s'agit de garanties complémentaires négociées par la Fédération en dehors des contrats de groupe et qui peuvent être souscrits par les licenciés de moins de 80 ans qui le souhaitent. Dans ce cas, ils doivent s'adresser directement à Gras Savoye Sport au moyen des formulaires de souscription mis à leur disposition soit par leur association, soit par le secrétariat de la Fédération sur simple demande. Option 1 se substituant à la garantie de base pour 8 € TTC : capital porté à 30 000€ si décès / 60 000€ si invalidité permanente totale / 5 000€ en frais de santé. **IMPORTANT** : L'assurance Individuelle accident dont le coût est de 0,15 € sur la garantie de base, n'est pas obligatoire. En cas de refus de souscription de cette garantie, il est impératif d'envoyer un courrier de renoncement à la fédération (en mentionnant que vous demandez expressément à ne pas bénéficier des garanties Individuelle accident de base et optionnelle, en indiquant votre nom et prénom et en le signant). **Loi Informatique et Libertés :** suivant les dispositions prévues par la Loi modifiée du 06/01/1978, l'Assuré peut demander à la compagnie communication et rectification éventuelle de toute information qui figurerait sur tout fichier à usage de la Compagnie, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels.

G - FORMALITES EN CAS D'ACCIDENT Contacter votre association ou club. Remplir scrupuleusement l'imprimé de «Déclaration d'accident» que l'association ou le club tient à disposition du Licencié. Faire remplir et signer par le médecin ayant examiné la victime, l'attestation médicale initiale figurant sur cet imprimé. Envoyer le tout par mail à Gras Savoye Sport : federations@grassavoye.com (33 Quai de Dion-Bouton – CS70001 – 92814 PUTEAUX Cedex)

_____

Pour les personnes mineures (-18 ans)

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale :
Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐ Ton âge : ___ ans

Depuis l'année dernière	**OUI**	**NON**
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré(e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As- tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance desport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient.
Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

SEPTEMBRE 2022																																
zone A																																
semaine	35				36							37							38							39					
	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
												début des cours																			

OCTOBRE 2022																															
zone A																															
semaine	39		40							41							42							43						44
	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
		stage self défense n°1						stage tao débutant							entrainement interclubs à Péron																

NOVEMBRE 2022																															
zone A																															
semaine	44						45							46							47						48				
	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
																				compétition interclubs de Péron											

DECEMBRE 2022																															
zone A																															
semaine	48				49							50							51							52					
	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
				stage self défense n°2																											

JANVIER 2023																																
zone A																																
semaine	52	1							2							3							4							5		
	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
														entrainement interclubs à St Genis															stage self défense n°3		

FEVRIER 2023																																
zone A																																
semaine	5					6							7							8							9				
	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J		V	S	D	L	M		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28			
																									stage tao partie 1						

MARS 2023																																
zone A																																
semaine	9					10							11							12							13				
	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J		V	S	D	L	M	M	J	V
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
												compétition interclubs de St Genis													stage tao partie 2						

AVRIL 2023																																
zone A																																
semaine	13		14						15							16							17								
	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
	entrainement interclubs à Divonne																															

MAI 2023																																
zone A																																
semaine	18								19							20							21							22		
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
														Journée des Arts Asiatiques																		

JUIN 2023																																
zone A																																
semaine	22					23						24							25							26						
	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
			matinée préparation passage de grade							matinée préparation passage de grade							examen passage de grade													dernier cours fin de saison		